

PROCES- **VERBAL**

DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU LUNDI

10 NOVEMBRE 2025

**Canada
Province de Québec
MRC Maria-Chapdelaine
Municipalité de Saint-Stanislas.**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas, tenue le 10 novembre 2025, au lieu et à l'heure habituelle des séances du conseil municipal, de la municipalité de Saint-Stanislas, de 19 h 30 à 19 h 55 sous la présidence de Mme la Mairesse France Simard.

Étaient présentes :

Mmes les conseillères : Jade Valois
Catherine Gagnon

MM les conseillers : Yannick Charbonneau
Dave Villeneuve

A 19 h 30 après constatation du quorum, la séance est ouverte. Mme Caroline Gagnon, agit comme secrétaire de la séance.

ORDRE DU JOUR DU 10 NOVEMBRE 2025

- 1- Ouverture de la séance;
 - 2- Assermentation nouveaux élus;
 - 3- Adoption de l'ordre du jour;
 - 4- Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 1^{er} octobre 2025 et de l'assemblée des électeurs du 3 octobre 2025 (avec exemption de lecture);
 - 5- Adoption des comptes à payer;
 - 6- Adoption du rapport des salaires nets;
 - 7- Rapport :
 - a. Aqueduc, égout;
 - b. Résultat sur la qualité de l'eau;
 - c. Voirie municipale;
 - 8- Développement local et loisirs;
 - 9- Nomination maire suppléant et vérification des factures;
 - 10- Lettres de remerciement aux élus sortants;
 - 11- Signataires au compte, caisse populaire Desjardins;
 - 12- Nominations responsables de comité :
 - a. CSI (comité sécurité incendie);
 - b. MADA (municipalité amie des ainés);
 - c. Bibliothèque;
 - d. Corporation des Jardins forestiers;
 - e. Comité porteur;
 - f. Corporation Falo;
 - 13- Achat thermopompe pour la salle municipale;
 - 14- Processus budgétaire, date d'adoption des prévisions budgétaires 2026 et d'adoption du programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2026-2027-2028 et tenu de l'assemblée publique;
 - 15- Dépôt de la déclaration écrite des intérêts pécuniaires des membres du conseil et dépôt du registre contenant les déclarations des membres du conseil à l'égard de tout don ou avantage de plus de 200\$.
 - 16- Soumission pour le photocopieur;
 - 17- Résolution projet de mutualisation eau potable et eau usée avec la ville de Dolbeau-Mistassini;
 - 18- Résolution projet député;
 - 19- Affaires nouvelles :
 - 20- Période de questions;
 - 21- Clôture de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE.

La séance débute à 19 heures 30.

2. ASSERMENTATION NOUVEAUX ÉLUS.

À la suite des élections du 2 novembre dernier, les conseillers qui ont été élus doivent prêter serment. Mmes Jade Valois et Catherine Gagnon ainsi que M. Dave Villeneuve prêtent serment en même temps. Félicitations à ceux-ci et bon mandat.

3. 100.11.2025 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 10 NOVEMBRE 2025.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. YANNICK CHARBONNEAU;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMENT :**

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas, du lundi 10 novembre 2025 soit et est adopté tel que présenté et lu.

4. 101.11.2025 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2025 ET DE L'ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS DU 3 OCTOBRE 2025 (AVEC EXEMPTION DE LECTURE);

**IL EST PROPOSÉ PAR M. YANNICK CHARBONNEAU;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMENT :**

Que les minutes du procès-verbal de l'assemblée régulière du 1^{er} octobre 2025 et de l'assemblée des électeurs du 3 octobre 2025 soient adoptées telles que rédigées et présentées;

5- 102.11.2025 ADOPTION DES COMPTES À PAYER.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. M. YANNICK CHARBONNEAU;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMENT :**

Que les comptes à payer présentés par la greffière-trésorière, dont un certificat a été émis pour les dépenses encourues soient et sont adoptés tel que présenté :

TOTAL COMPTES DU MOIS D'OCTOBRE 2025 : 210 193.39\$

6- 103.11.2025 ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. M. YANNICK CHARBONNEAU ;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMENT :**

Que le rapport des salaires nets présentés aux membres du conseil soient adoptés pour un montant total de 15 154.94\$.

Je, soussignée, Caroline Gagnon, greffière-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-Stanislas, certifie sous mon serment d'office, que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus décrites par le conseil de la municipalité de Saint-Stanislas.

7-RAPPORT

7-a) AQUEDUC-ÉGOUT

Au niveau de l'aqueduc et de l'égout tout va bien. Notre plan d'intervention pour la TECQ est presque terminé par les ingénieurs de la MRC Maria-Chapdelaine.

7-b) RÉSULTATS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU.

Rapport d'analyse bactériologique pour le 14 octobre il n'y a aucune bactérie, ni aucun coliforme, la turbidité est de 0.3, l'eau brut ne contient aucun coliforme et le manganèse est à 0.005 pour un maximum de 0.12. Le 22 octobre il n'y a aucune bactérie, ni aucun coliforme, les trihalométhanes totaux sont de 11.3 pour un maximum de 80. Le 28 octobre les nitrates et nitrites sont inférieurs à 0.10.

Le 3 novembre la turbidité est de 0.4, l'eau brute ne contient aucun coliforme et il n'y a une bactérie et aucun coliforme.

7-c) VOIRIE MUNICIPALE

Au niveau de la voirie, tout va bien. Une grande partie des faussés ont été creusés dans le Chemin Rousseau avec l'aide d'une subvention de notre députée Nancy Guillemette.

07- DÉVELOPPEMENT LOCAL ET LOISIRS.

- Le mur d'escalade est en attente de savoir s'ils auront des groupes scolaires.

- Le dépouillement de l'arbre de Noël aura lieu dans la salle municipale pour les enfants de la municipalité le 30 novembre prochain.

9. 104.11.2025 NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT ET VÉRIFICATION DES FACTURES.

IL EST PROPOSÉ PAR MME JADE VALOIS;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE M. YANNICK CHARBONNEAU soit et est nommé maire suppléant ainsi que pour vérifier les factures de la municipalité et ce pour la prochaine année.

10- 105.11.2025 LETTRES DE REMERCIEMENT AUX ÉLUS SORTANTS.

IL EST PROPOSÉ PAR M. DAVE VILLENEUVE;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMENT :

QU'UNE lettre de remerciement soit envoyée aux élus sortants soit, M. Mario Biron qui a été le Maire de notre municipalité pendant 16 ans, ainsi qu'à Mmes Johane Thibeault, Catherine Bolduc, Nancy Savard et Nathalie Pronovost qui ont été conseillères pendant plusieurs années.

11- 106.11.2025 SIGNATAIRES AU COMPTE, CAISSE POPULAIRE DESJARDINS.

ATTENDU QU'à la suite des élections municipales qui viennent de se terminer nous devons changer les signataires aux comptes de caisse Desjardins;

IL EST PROPOSÉ PAR MME JADE VALOIS;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE les signataires aux comptes de caisse de la municipalité de Saint-Stanislas soient Mme Caroline Gagnon, Mme France Simard et Mme Cathy Fontaine;

QUE le nom de M. Mario Biron soit enlevé;

12- NOMINATIONS RESPONSABLE DE COMITÉ :

a- 107.11.2025 CSI (COMITÉ SÉCURITÉ INCENDIE)

ATTENDU QU'à la suite des élections municipales qui viennent de se terminer nous devons nommer un membre du conseil sur le CSI (comité sécurité incendie);

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MME JADE VALOIS;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE M. Yannick Charbonneau soit nommé représentant de la municipalité de Saint-Stanislas sur le comité sécurité incendie;

b- 108.11.2025 Démarche MADA – Désignation d'une personne élue responsable des questions Familles et Aînés et création d'un comité de pilotage

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Stanislas a confirmé sa participation le 2 juillet 2024 à une demande collective d'aide financière pour l'élaboration d'une politique MADA dans le cadre du Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet 1, sous la coordination de la MRC de Maria-Chapdelaine ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite à l'acceptation de la subvention octroyée par le secrétariat aux aînés dans le cadre du programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet 1, la Municipalité de Saint-Stanislas désire réaliser la démarche MADA ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Stanislas entend réaliser la démarche conformément aux engagements tels que mentionnés dans la convention d'aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Stanislas avait déjà nommé une personne responsable des questions Familles et Aînés lors de la précédente politique Famille, Aînés et Saines Habitudes de vie ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Stanislas a pour mission d'assurer le bien-être de leurs citoyennes et de leurs citoyens ainsi que la vitalité de leur communauté ;

ATTENDU QUE la démarche MADA relève d'un pouvoir de la Municipalité de Saint-Stanislas lui permettant d'intervenir dans les limites de ses compétences et de jouer un rôle actif auprès des familles et personnes aînées ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. YANNICK CHARBONNEAU appuyé et résolu à l'unanimité¹ des conseillères et des conseillers de la Municipalité de Saint-Stanislas;

QUE le conseil municipal de Saint-Stanislas

- nomme **Madame JADE VALOIS** à titre de personne élue responsable des questions Familles et Aînés ;
Laquelle personne aura le mandat :
 - De collaborer à la mise à jour de la politique et du plan d'action ;
 - De représenter les intérêts des familles et des personnes aînées auprès du conseil municipal de Saint-Stanislas lors des séances régulières ;
 - D'assurer le lien entre le comité de pilotage et le conseil municipal de Saint-Stanislas;.
- Collabore à la création d'un comité de pilotage représentatif du milieu sous la présidence de la personne responsable des questions Familles et Aînés et dont au moins deux sièges sont réservés à des personnes aînées. Il est suggéré d'avoir une représentation de la famille, de la jeunesse et des nouveaux arrivants.

Lequel comité sera composé des membres suivants :

- Mme Jade Valois, conseillère
- Mme Hélène Paquet, les aînés
- Mme Mariette Rousseau, les aînés
- Mme Cathy Fontaine, la famille et la jeunesse
- Mme France Simard, Maire

Lequel comité aura le mandat :

- De réaliser les étapes de la démarche conformément aux principes inhérents à la concertation et à la participation citoyenne et sociale ;
- De recommander la politique et son plan d'action au conseil municipal Saint-Stanislas ;
- D'assurer la mise en place de mécanismes de mise en œuvre et de suivi du plan d'action.

c- 109.11.2025 BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QU'à la suite des élections municipales qui viennent de se terminer nous devons nommer un membre du conseil sur le comité de la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR M. DAVE VILLENEUVE;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMENT :**

QUE MME Jade Valois soit nommée représentante de la municipalité de Saint-Stanislas sur le comité de la bibliothèque;

d- 110.11.2025 CORPORATION DES JARDINS FORESTIERS.

ATTENDU QU'à la suite des élections municipales qui viennent de se terminer nous devons nommer un membre du conseil sur la corporation des jardins forestiers;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR M. YANNICK CHARBONNEAU;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMENT :**

QUE M. DAVE VILLENEUVE soit nommé représentant de la municipalité de Saint-Stanislas sur la Corporation des jardins forestiers;

e- 111.11.2025 COMITÉ PORTEUR.

ATTENDU QU'à la suite des élections municipales qui viennent de se terminer nous devons nommer un membre du conseil sur le comité porteur;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR MME JADE VALOIS;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMENT :**

QUE M. DAVE VILLENEUVE soit nommé représentant de la municipalité de Saint-Stanislas sur le comité porteur;

f- 112.11.2025 CORPORATION FALO.

ATTENDU QU'à la suite des élections municipales qui viennent de se terminer nous devons nommer un membre du conseil sur la corporation falo;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR M. YANNICK CHARBONNEAU;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMENT :**

QUE MME CATHERINE GAGNON soit nommée représentante de la municipalité de Saint-Stanislas sur la Corporation FALO;

13- 113.11.2025 ACHAT THERMOPOMPE POUR LA SALLE MUNICIPALE.

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire faire l'acquisition d'une thermopompe afin de chauffer et climatiser la grande salle municipale;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé des soumissions auprès de 2 entreprises soit All-Tech : 5 000\$ plus taxes et Climateck : 8 595\$ plus taxes pour une thermopompe de 36 000 btu;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR MME JADE VALOIS;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMENT :**

QUE le conseil accepte la soumission déposée par l'entreprise All-Tech au montant de 5 000\$ plus taxes;

QU'UN montant de 3 000\$ soit demandé à la Corporation des jardins forestiers afin de défrayer une partie des coûts;

14- 114.11.2025 Processus budgétaire, date d'adoption des prévisions budgétaires 2026 et d'adoption du programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2026-2027-2028 et tenu de l'assemblée publique.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. DAVE VILLENEUVE;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMENT :**

QUE la date choisie pour adopter nos prévisions budgétaires 2025 et le programme triennal, soit celle du 15 décembre 2025. L'assemblée publique aura donc lieu à 19 heures le 15 décembre en la salle du conseil.

15- Dépôt de la déclaration écrite des intérêts pécuniaires des membres du conseil et dépôt du registre contenant les déclarations des membres du conseil à l'égard de tout don ou avantage de plus de 200\$.

Les membres du conseil déposent la déclaration écrite de leurs intérêts pécuniaires. Aucun membre du conseil n'a de don à déclarer.

16- 115.11.2025 SOUMISSION POUR LE PHOTOCOPIEUR.

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire faire l'acquisition d'un photocopieur puisque celui que nous avons présentement est désuet et nous coûte des frais élevés en copies;

CONSIDÉRANT QUE si nous achetons un nouveau photocopieur nous pourrons bénéficier d'une économie mensuelle d'environ 54.75\$;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR M. DAVE VILLENEUVE;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMENT :**

QUE le conseil accepte la soumission déposée par l'entreprise Buopro Citation au montant de 5 652.00\$ plus taxes;

QUE l'achat ait lieu en janvier 2026 afin de mettre le montant au budget 2026;

**17- 116.11.2025 Projet de mutualisation des services d'eau potable et d'eaux usées piloté par la Ville de Dolbeau-Mistassini
Volet – Coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR)**

ATTENDU QUE la Ville de Dolbeau-Mistassini travaille un projet de coopération intermunicipale visant la mutualisation des services de traitement de l'eau potable et des eaux usées pour desservir certaines municipalités de la MRC de Maria-Chapdelaine, dont la Municipalité de Saint-Stanislas;

ATTENDU QUE ce projet vise à assurer la qualité, la fiabilité et la durabilité des services d'eau potable et d'eaux usées pour les municipalités participantes, tout en optimisant les ressources humaines, matérielles et financières disponibles à l'échelle régionale;

ATTENDU QUE la Ville de Dolbeau-Mistassini agit à titre d'organisation responsable du projet, incluant le dépôt de la demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité – volet 4, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les besoins des municipalités concernées sont pressants en cette matière, rendant souhaitable le démarrage du projet dans les meilleurs délais;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Stanislas reconnaît la valeur ajoutée d'une collaboration régionale en matière de gestion de l'eau, notamment en raison de l'expertise technique et opérationnelle détenue par la Ville de Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU QUE bien que la réponse à la demande d'aide financière du FRR ne soit pas encore connue, la Municipalité de Saint-Stanislas souhaite confirmer sa volonté d'y participer et de contribuer financièrement à sa réalisation;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Stanislas reconnaît avoir reçu les détails des dépenses qu'elle devra assumer dans le projet et les avoir acceptées;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR M. YANNICK CHARBONNEAU,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT;**

QUE la Municipalité de Saint-Stanislas confirme son engagement à participer au projet de mutualisation des services d'eau potable et d'eaux usées piloté par la Ville de Dolbeau-Mistassini, selon les paramètres techniques, financiers et administratifs établis entre les municipalités partenaires;

QUE la Municipalité de Saint-Stanislas s'engage à assumer 100% de sa part des coûts reliés à la réalisation du projet, et ce même dans l'éventualité où la demande d'aide financière au FRR ne serait pas acceptée, conformément aux modalités convenues entre les municipalités participantes;

QUE la Ville de Dolbeau-Mistassini soit autorisée, à titre d'organisation responsable, à procéder aux démarches, engagements et dépenses nécessaires à la mise en œuvre du projet, incluant l'achat d'équipements et les embauches;

QUE la Municipalité de Saint-Stanislas s'engage à verser à la Ville de Dolbeau-Mistassini sa contribution financière prévue au projet, estimée à 33 167.06\$ plus taxes, plus 5% de frais de gestion, selon les modalités de facturation et d'échéancier qui seront déterminés d'un commun accord;

QUE la direction générale soit autorisée à signer toute entente, document ou protocole nécessaire pour donner effet à la présente résolution;

QUE la présente résolution soit transmise à la Ville de Dolbeau-Mistassini et à la MRC de Maria-Chapdelaine pour fins de suivi et de coordination du projet.

18- 117.11.2025 ADOPTION DU RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE RÉFLECTION DES CHEMINS POUR L'ANNÉE 2025.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME JADE VALOIS;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMENT :**

Que la Municipalité de Saint-Stanislas approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 38 000\$ et ce conformément aux exigences du ministère des Transports;

Que les travaux aient été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE les travaux réalisés sont du rechargement de chemin de l'Éden et du reprofilage de fossés dans le Chemin Rousseau pour un montant total de 38 000\$. Une partie de la TVQ est incluse dans ce montant puisqu'elle n'est pas récupérable.

19- AFFAIRES NOUVELLES.

20- PÉRIODE DE QUESTIONS.

Quelques questions sont posées aux membres du conseil.

21- 118.11.2025 CLÔTURE DE LA SÉANCE.

Après épuisement des points à l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME CATHERINE GAGNON;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMENT;**

Que la séance soit et est levée à 19 h 55.
Adopté à la séance du : 1^{er} décembre 2025

.....France Simard, Maire
Je, France Simard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

.....Caroline Gagnon, D.-G. et gref.-très..